

TECHNOPOLE PATHOLOGIE

Rédaction : Service qualité

Vérification et approbation : Les médecins pathologistes

SOMMAIRE

1-	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	P3
2-	PRÉSENTATION DU LABORATOIRE.....	P3-4
	❖ 2.a : Démarche qualité	
3-	PRINCIPE DU MANUEL DE PRÉLÈVEMENTS.....	P5
	❖ 3.a : Horaires	
	LISTE DES EXAMENS RÉALISÉS	P6-7
	LISTE DES EXAMENS SOUS-TRAITÉS	P8
4-	ACTIVITÉS DE PRE-ANALYTIQUE : CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN ET PRÉPARATION DU CONDITIONNEMENT	P9-10-11
	❖ 4.1 : Identification du patient	
	❖ 4.2 : Identification du prélèvement	
	❖ 4.3 : Identification du prescripteur-préleveur	
	❖ 4.4 : Informations cliniques utiles à l'analyse pré-analytique et à l'interprétation des résultats	
	❖ 4.5 : Liste des échantillons	
	❖ 4.6 : Examens demandés en urgence	
	❖ 4.7-a : Délais des examens urgents	
5-	CRITÈRES D'ACCEPTATION DES ÉCHANTILLONS ET NON-CONFORMITÉ.....	P12
6-	TECHNIQUES DE PRÉLÈVEMENT ET CONDITIONNEMENT	P13
	❖ 6.1 : Biopsies	
	❖ 6.2 : Pièces opératoires	
	❖ 6.3 : Examens extemporanés	
7-	CONDUITES À TENIR	P14-15
	❖ Non-conformité	
	❖ En cas de déversement / premiers secours	
8-	CONDITIONS D'UTILISATION DES FLACONS.....	P15-18
9-	TRANSPORT.....	P19
10-	MODALITÉS DE TRANSMISSION DES RÉSULTATS.....	P20-21
	❖ 10.a : Demande de relecture	
	❖ 10.b : Demande de second avis	
11-	ÉLIMINATION DES DÉCHETS- STOCKAGE DES ÉCHANTILLONS EXAMINÉS - ANALYSES COMPLÉMENTAIRES	P21
12-	RÉCLAMATIONS.....	P22
	CONTACTS.....	P23
	PLAN D'ACCÈS.....	P24
 <u>ANNEXES :</u>		
	-COUPON A DÉTACHER POUR RÉSULTATS DÉMATÉRIALISÉ.....	P25
	-RECOMMANDATION POUR L'UTILISATION Surepath BD.....	P26
	-BON DE COMMANDE DE MATÉRIEL	P27

1- INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

Nom : Technopole Pathologie
Laboratoire d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques

Adresse : 3, Rue de la Robotique
BP 816
42952 Saint-Etienne Cedex 09

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

Secrétariat : 04.77.91.60.00

Ligne directe pour les professionnels de santé : 04.77.91.60.07

FAX : 04.77.91.60.09

E-mail : contact@techpath.fr

E-mail sécurisé ZEPRA MonSisra : secretariat@technopole.aura.mssante.fr

2- PRÉSENTATION DU LABORATOIRE :

Notre spécialité consiste à :

- Examiner les cellules, tissus et organes des prélèvements communiqués
- Diagnostiquer des tumeurs bénignes ou malignes
- Aider à définir le traitement le plus adapté

Notre laboratoire est composé de plusieurs secteurs d'activité : l'histologie, la cytologie, l'immunohistochimie.

Les pathologistes réalisent des examens extemporanés à la demande des chirurgiens.

Le personnel du laboratoire respecte une politique de confidentialité pour tous les prélèvements communiqués.

2.a ENGAGEMENT QUALITÉ :

Dans un souci d'amélioration constante de la qualité des prestations rendues, le laboratoire Technopole Pathologie a décidé en 2021, d'entrer dans une démarche qualité en commençant par sa filière des tests HPV, en utilisant les exigences de la norme en ISO 15189 pour organiser et optimiser son système de management de la qualité.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans nos valeurs de professionnalisme, de dynamisme et de recherche permanente de l'amélioration, garantes de la qualité de notre travail.

Cette démarche implique la responsabilisation de chacun et un engagement à long terme.

La direction s'engage à veiller à une bonne gestion de la cellule qualité, et à mettre à disposition l'autorité et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs qualité.

L'accréditation selon la norme en ISO 15189 est particulièrement exigeante, et ce d'autant plus pour un laboratoire indépendant comme Technopole Pathologie. Néanmoins, elle devient indispensable dans notre domaine d'activité, pour nos correspondants et pour les patients.

Cette politique qualité a pour objectifs :

- De répondre aux exigences de la démarche d'accréditation et d'assurer la pérennité de nos activités grâce au développement d'un système de management de la qualité conforme à la norme NF EN ISO 15189.
- De satisfaire les besoins des patients et des prescripteurs, en assurant le meilleur service de la réception des prélèvements à la diffusion des résultats, et en répondant au mieux à leurs attentes.
- De maîtriser, d'optimiser et d'améliorer continuellement notre système qualité et de surveillance de la qualité, notamment au moyen d'un logiciel qualité dédié.
- De développer les compétences et connaissances de notre personnel en adéquation avec les évolutions scientifiques et techniques dans le domaine de l'anatomie pathologique.
- D'impliquer le personnel, le système de management de la qualité ne pouvant exister ni se développer sans la participation de chaque membre de l'équipe.

3- PRINCIPE DU MANUEL DE PRÉLÈVEMENT :

Ce manuel est à l'usage de tous les médecins prescripteurs et de leurs proches collaborateurs. Il a été conçu pour accompagner cliniciens et praticiens dans leurs demandes d'examens d'anatomie et cytologie pathologiques confiés à notre laboratoire. Il s'adresse également aux services administratifs, logistiques, qualité des établissements de soins comme support.

De la **qualité du prélèvement**, des **informations transmises**, du **respect des préconisations et indications propres à chaque examen** dépendent la fiabilité et la justesse des résultats et diagnostics rendus par les médecins pathologistes.

Il présente également des informations utiles aux échanges quotidiens : organisation et fonctionnement, de la collecte des prélèvements au rendu des résultats.

Enfin, il est également un document central dans la démarche qualité que nous menons selon les exigences de la norme ISO 15189.

Le manuel d'examens d'anatomie et cytologie pathologiques se présente sous la forme d'un guide disponible également sur notre site internet <https://technopole-pathologie.fr/> qui fera l'objet de mises à jour régulières.

La **version électronique de notre manuel faisant foi**, nous vous incitons à consulter régulièrement notre site internet.

3.a HORAIRES :

L'acheminement des prélèvements s'effectue du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 45 (hors jour férié).

Les coursiers effectuent plusieurs tournées de ramassage par jour et ramènent les prélèvements au laboratoire.

Un casier de stockage sécurisé extérieur peut également être utilisé en dehors des heures d'ouverture.

En cas de besoin, il est possible de contacter les pathologistes pour obtenir des informations complémentaires en appelant le 04.77.91.60.07 (*ligne dédiée aux prescripteurs*).

LISTE DES EXAMENS RÉALISÉS

EXAMENS DE CYTOLOGIE ET CYTOLOGIE SPÉCIALE	FLACONS	FIXATION	MÉTHODE	NOTE POUR LE PRÉLEVEUR
-Col utérin, vagin, endomètre	Flacon BD Surepath gynéco	15 min	Cytologie monocouche Recherche de la présence d'HPV oncogène	-Laisser la brosse dans le flacon - doit être techniqué dans les 30 jours suivant la date de prélèvement avec une conservation entre 2° et 30°
-Thyroïde -Sein -Bronchique -Rein -Vessie (urines) -Épanchement -kyste -ganglion	Flacon BD Surepath Ou Flacon bouchon vert 30 ml Éthanol 50%	15 min	Cytologie monocouche Immunocytochimie	-À déposer immédiatement dans le fixateur -doit être techniqué dans les 30 jours suivant la date de prélèvement avec une conservation entre 2° et 30°

Écoulement mammaire,	Sur lames	Fixation rapide à l'air en agitant la lame	Cytologie sur lame	Fixer immédiatement doit être techniqué dans les 30 jours suivant la date de prélèvement avec une conservation entre 2° et 30°
LBA LCR	Flacon sans fixateur Flacon avec 1 ml de fixateur cytologique	+4°	Centrifugation-étalement	Acheminer dans la journée- <i>Informer le laboratoire pour organiser la collecte</i>

EXAMENS HISTOLOGIQUES	FLACONS	FIXATION	MÉTHODE	NOTE POUR LE PRÉLEVEUR
Biopsies	Flacons de formol	De 6h à 12h	Macroscopie, Inclusion en paraffine, Coupe, Coloration Immunohistochimie	-Biopsies prostatiques entre deux mousses imbibées dans le formol déposées <u>immédiatement</u> dans le flacon de formol
----- Pièces opératoires,	----- Flacons, seaux de formol Choix du flacon en fonction de : 1 volume de pièce pour 2 volumes de formol (1/3 - 2/3)	----- Petites pièces : 48h à 72h Pièces complexes : pouvant aller jusqu'à 5 jours (placenta)		-Pas de délai d'acheminement

Les bons de demande d'examen sont livrés avec le matériel fourni par le laboratoire.

**SOUS TRAITANCE DES EXAMENS NON RÉALISÉS AU
LABORATOIRE TECHNOPOLE PATHOLOGIE**

EXAMEN RÉALISÉ EN SOUS-TRAITANCE	PRÉLÈVEMENT	SOUS-TRAITANT
Test ONCOTYPE	Bloc de paraffine (cassette verte)	GENOMIC HEALTH-INC 301 Penobscot Drive Redwood City US
Test ENDOPREDICT	Bloc de paraffine	Centre Jean PERRIN 58 Rue Montalembert 63000 Clermont-Ferrand
Mutation EGFR-KRAS- BRAF-HER2-PIK3CA EML-ALK MSI-MMR BK + Epath	Bloc de paraffine	CHU NORD Service anapath Avenue Albert Raimond 42270 Saint-Priest-en- Jarez ou Epath
ÉTUDE BRCA	Bloc de paraffine	Centre Léon Bérard Dept bio pathologie Bat Cheney B 28 Rue Lannec 69373 Lyon cedex 08
PROFILER	Bloc de paraffine	Centre Léon Bérard
Études Biologie moléculaire	Bloc de paraffine	E-PATH LYON-CYPATH Service bio pathologie moléculaire 201 route de Genas 69100 Villeurbanne
Immuno fluorescence (IF)	Liquide de Michel	CHU Nord
Lecture externalisée occasionnelle	Gynéco monocouche	Cytoscreen 42

[Contacter le laboratoire pour les tumeurs rares pédiatriques.](#)

4- ACTIVITÉS PRE-ANALYTIQUES : CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN

LA DEMANDE D'EXAMEN DOIT CONTENIR :

- ❖ **4.1 : Identification du patient :**
 - Date de la demande / du prélèvement
 - Nom, prénom, nom de naissance
 - Sexe
 - Date de naissance
 - Statut du patient (hospitalisé ou externe)
 - Adresse complète du patient (pour les patients externes)



Attention ! Si tous ces renseignements n'apparaissent pas sur le bon de demande, une non-conformité sera déclarée ce qui allongera le délai de rendu de résultat.

- ❖ **4.2 : Identification du prélèvement :**

Les informations indiquées sur la demande d'examen doivent être en parfaite concordance avec le(s) prélèvement(s) reçu(s) pour que la demande soit définie comme conforme.

Les renseignements suivants doivent être renseignés :

- Date du prélèvement (date de demande pour les relectures)
- Type d'échantillon et localisation anatomique
- Renseignements cliniques
- Heure de prélèvement + heure de fixation
- Nombre de flacon(s)
- Identification du prescripteur +/- du service



Évitez d'identifier les échantillons avant d'avoir effectué le prélèvement, et de les dissocier de leur bon de demande d'examen
Nous vous demandons de bien vouloir regrouper les prélèvements histologiques et cytologiques pour un même patient.

- ❖ **4.3 : Identification du médecin préleveur et prescripteur si différent :**

L'identité du prescripteur doit être renseignée pour connaître le destinataire du compte-rendu et pour le contacter si le prélèvement n'est pas conforme ou urgent.
S'il s'agit d'un prescripteur intervenant dans un hôpital ou une clinique, il faudra renseigner son adresse complète.

❖ **4.4 : Informations cliniques utiles à l'analyse pré-analytique et à l'interprétation des résultats :**

Le médecin prescripteur précisera le but de l'analyse afin d'orienter le pathologiste dans sa recherche. Il est pour cela nécessaire d'indiquer :

- Le contexte clinique
- Les antécédents médicaux et chirurgicaux d'intérêt
- Les traitements éventuels pouvant interférer sur les résultats
- Les diagnostics différentiels cliniques
- La visée diagnostique

❖ **4.5 : Liste précise et numérotée des échantillons :**

La liste et la numérotation des échantillons prélevés seront notées de façon claire et lisible sur la prescription.

Le champ concernant la date de réception est repris dans notre logiciel métier ACP au moment de la réception et de la prise en charge des prélèvements.



Tous les prélèvements non fixés (LBA) sont considérés comme potentiellement infectieux. Les flacons doivent être hermétiquement fermés et propres pour le transport. Le coursier ne fait qu'apporter les prélèvements pré-emballés par le préleveur ou son personnel. Afin d'éviter toute manipulation par le coursier et prévenir tout risque de contamination, la prise en charge des échantillons se fait ensuite par les techniciens du laboratoire.

❖ **4.6 : Les examens à traiter considérés urgents sont :**

- Les prélèvements biopsiques dans un cadre carcinologique
- Les liquides de cytologie (bronchiques frais, épanchements, LCR)
- Toute demande pour diagnostic urgent venant des prescripteurs en cochant la case sur le bon de demande d'examen et/ou par mail

L'urgence ne doit pas mettre en péril la qualité technique

La notion d'urgence devra être argumentée par le prescripteur auprès du pathologiste et spécifiée sur le bon de demande d'examen avec le numéro de téléphone et/ou fax sécurisé pour la transmission des résultats.

Le caractère urgent sera intégré et suivi tout au long des techniques jusqu'au compte-rendu.

❖ **4.7 -a : Délais des examens urgents :**

Délais comprenant la prise en charge et l'acheminement de l'échantillon, l'enregistrement, les techniques, les colorations (à cela rajouter le temps d'interprétation médicale).

- Biopsies dans un cadre carcinologique : 72h en moyenne
- Liquide de cytologie : 48h selon les conditions d'acheminement

5- CRITÈRES D'ACCEPTATION DES ÉCHANTILLONS ET NON-CONFORMITÉS

Absence ou identification illisible de la nature du prélèvement	Acceptation du prélèvement sous réserve d'obtention de l'information * déclaration de non-conformité	
Absence ou identification illisible du nom, prénom, date de naissance	Blocage du prélèvement * (étiquetage par code barre et enregistrement sous X + création d'une lame dans l'attente de l'identification) déclaration de non-conformité	
Contenant inadapté, vide, cassé ou souillé	Acceptation du prélèvement sous réserve d'obtention d'un diagnostic non équivoque Ou second prélèvement demandé * déclaration de non-conformité	
Mauvaise fixation ou non-respect des consignes d'acheminement	Acceptation du prélèvement sous réserve d'obtention d'un diagnostic non équivoque* Ou second prélèvement demandé si possible, déclaration de non-conformité	La recherche d'HPV ne pourra pas être faite en cas de frottis cervico-vaginal adressé dans du formol ou dans un fixateur périmé.

**le prescripteur est informé par téléphone*

6- TECHNIQUES DE PRÉLÈVEMENT ET CONDITIONNEMENT

Tout incident survenant au cours du prélèvement susceptible d'avoir un impact sur la qualité du prélèvement/échantillon, sera signalé sur la demande transmise au laboratoire.

❖ 6.1 : Biopsies :

Immédiatement après le prélèvement, les échantillons doivent être immergés dans le formol 4% tamponné, correctement identifiés et conditionnés.

Le laboratoire fournit les flacons contenant le formol (étiqueté). La date de mise en flacon est notée sur l'étiquette et il est important d'utiliser les flacons les plus anciens en premier. L'utilisation de flacons périmés peut altérer significativement le résultat des analyses.

❖ 6.2 : Pièces opératoires :

Tous les échantillons sont acheminés au laboratoire par nos coursiers ou par notre prestataire externe. L'orientation des pièces opératoires peut se faire par des fils, clips ou encre.

Les pièces opératoires doivent toutes parvenir au laboratoire dans du formol tamponné 4% en immersion **complète** dans une quantité de formol suffisante.

Ex : un flacon / pot / seau doivent avoir un volume adapté

❖ 6.3 : Extemporane :

Un examen extemporané est indiqué si son résultat modifie le geste opératoire. Une biopsie en urgence, avant le geste opératoire, doit être privilégiée dans la mesure du possible pour éviter les risques d'erreurs, éviter la perte de matériel tumoral et permettre la réalisation de techniques complémentaires fiables.

Le patient doit être informé qu'il s'agit d'une technique moins fiable que la technique histologique standard, après fixation, et qu'elle ne correspond pas à un diagnostic définitif.

En cas d'interrogation sur l'indication de l'extemporané, merci de prendre contact avec les médecins de Technopole.

Les demandes d'examen extemporané au bloc opératoire nécessitent une prise de rendez-vous téléphonique au préalable.

LES RECOMMANDATIONS SFP POUR LA RÉALISATION DES EXAMENS EXTEMPORANÉS SONT LES SUIVANTES :

- carcinomes basocellulaires : en cas de récurrence, de forme histologique péjorative et de taille > à 10 mm en péri orificiel
- parotidectomie : après I.R.M. s'il existe un doute entre une tumeur maligne et bénigne pour le lobe superficiel
- tumorectomie mammaire : examen macroscopique possible pour les berges chirurgicales
- duodéno-pancréatectomie céphalique : pour les tranches chirurgicales en cas de tumeur mucineuse intra canalaire
- tumeur des voies biliaires : recoupes biliaires
- lobectomie pulmonaire : en l'absence de diagnostic préopératoire et si le résultat de l'examen extemporané modifie le geste chirurgical

7- CONDUITE À TENIR EN CAS DE NON-CONFORMITÉ :

La traçabilité des échantillons étant un point majeur, le laboratoire ne peut accepter et traiter des échantillons qui ne sont pas correctement identifiés (Les échantillons doivent être traçables jusqu'à votre patient afin d'éviter les erreurs d'identité et/ou les homonymes).

Toute discordance ou absence d'information conduit à une non-conformité.

En cas de problème d'identification, le prélèvement sera accepté sous réserve d'obtention d'une confirmation d'identité (ou d'informations complémentaires) par le prescripteur contacté. Aucun résultat ne sera délivré sans cette confirmation **et la non-conformité apparaîtra dans le compte-rendu.**



EN CAS DE DÉVERSEMENT OU FUITE DE PRODUITS CHIMIQUES :

Lors de la manipulation, en cas de fuite ou de renversement (flacons, pots, seau), la conduite à tenir est la suivante :

- ✓ Procéder à l'aération de la pièce ;
- ✓ S'équiper d'EPI (équipement de protection individuelle) si ce n'est pas déjà le cas (blouse, gants, masque...);
- ✓ Recueillir au maximum le liquide avec du papier ou agent absorbant ;
- ✓ Transférer la matière absorbante dans un sac et le fermer ;
- ✓ Éliminer le sac par le biais d'une filière chimique ou si besoin du laboratoire
- ✓ Procéder au nettoyage de la pièce si nécessaire.

**Ne jamais utiliser de l'eau de javel en cas de déversement de formol.
En cas de doute, nous contacter.**



PREMIERS SECOURS

Après inhalation	Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.
Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un ophtalmologiste ou les urgences
Après ingestion	Rincer la bouche et ne rien boire. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin





8- CONDITIONS D'UTILISATION DES FLACONS :










Avant utilisation d'un flacon, il est fondamental de **vérifier la date de péremption inscrite sur le flacon**. En cas de date dépassée, veuillez contacter le laboratoire afin que nous procédions au réapprovisionnement.

PAGE SUIVANTE : Liste des examens réalisés au laboratoire avec leur conditionnement

PRÉLÈVEMENTS :

HISTOLOGIE		Bons de demande d'examen	Flacon / Pot / Seau	Fixation	Délai maximum de réponse à la réception
<p><u>Biopsies</u> : prélèvements petits et moyens (Ex : peau, appendice, etc.)</p>	<p>Flacons préremplis (formol tamponné 4%) - 25 ml contenant 10ml de formol 4%, - 60 ml contenant 15 ml de formol 4% - 150 ml contenant 60 ml de formol 4%.</p>	<p>Bon bleu EXAMEN ANATOMO-PATHOLOGIQUE</p>		6 à 12h	4 jours ouvrés
Biopsies prostatiques	Biopsies prostatiques : placées entre deux mousses (imbibées de formol au préalable) mises en cassette et immédiatement dans le formol	<p>Bon bleu EXAMEN ANATOMO-PATHOLOGIQUE</p>		6 à 12h	4 jours ouvrés
Prélèvements de taille moyenne et de grande taille, pièce opératoire (Ex : utérus, rein, sein, colon, etc.)	<p>Pots non stériles à remplir de formol tamponné 4% - 400 ml et 1 Litre</p> <p>Seaux à remplir de formol 4% - de 3 Litre et 5.7 Litre</p>	<p>Bon bleu EXAMEN ANATOMO-PATHOLOGIQUE</p>		48h minimum Jusqu'à 5 jours (ex : placenta)	4 à 7 jours ouvrés
Prélèvements cutanés pour IF (immunofluorescence)	<p>Flacon liquide de Michel À conserver au réfrigérateur</p>	<p>Bon bleu EXAMEN ANATOMO-PATHOLOGIQUE</p>		Immédiat	Traité par CHU

CYTOLOGIE		Bons de demande d'examen	Flacons	Fixation dans le flacon	Délai de réponse maximum après réception
-Frottis cervico-vaginal en milieu liquide -Recherche HPV oncogène -typage HPV	Flacons Surepath (BD) gynéco - volume de solution 10 ml à base de 24% d'éthanol	Bon vert DÉPISTAGE DES LÉSIONS DU COL DE L'UTÉRUS		Immédiat <i>LAISSER LA BROSSE</i>	Cytologie : 11 jours HPV : 14 jours
Thyroïde	Flacons Surepath (BD) - volume de solution 10 ml à base de 24% d'éthanol pour les petites ponctions. Flacon bouchon vert -volume 30 ml d'éthanol 50% pour les plus grandes ponctions	Bon violet EXAMEN DE CYTOLOGIE SPÉCIALE		Immédiat	4 jours ouvrés
Urines	Flacon bouchon jaune - volume de solution 30 ml d'éthanol 50%	Bon violet EXAMEN DE CYTOLOGIE SPÉCIALE		Immédiat	4 jours ouvrés

CYTOLOGIE (suite)		Bons de demande d'examen	Flacons	Fixation dans le flacon	Délai de réponse maximum après réception
Aspiration bronchique	Flacon bouchon vert - volume de solution 30 ml d'éthanol 50%	Bon violet EXAMEN DE CYTOLOGIE SPÉCIALE		Immédiat	4 jours ouvrés
Brossage bronchique	Déposer la brosse immédiatement dans le flacon BD	Bon violet EXAMEN DE CYTOLOGIE SPÉCIALE		Immédiat	4 jours ouvrés
Ponctions, épanchements, etc.	- Flacon bouchon vert 30 ml d'éthanol 50% : Grand volume de ponction - Flacon BD Surepath 10 ml : Petit volume de ponction	Bon violet EXAMEN DE CYTOLOGIE SPÉCIALE		Immédiat	4 jours ouvrés
LBA	Flacon SANS fixateur à faire parvenir rapidement au laboratoire (+4°) Le comptage sur un LBA ne pourra pas être effectué s'il est adressé dans du fixateur	Bon violet EXAMEN DE CYTOLOGIE SPÉCIALE	Flacon sans fixateur non fourni	NON	4 jours ouvrés
Écoulement sein Ganglion	Lames en boîtier	Bon violet		Immédiat à l'air en secouant la lame	4 jours ouvrés



EXAMENS NON PRIS EN CHARGE PAR NOTRE LABORATOIRE :

- Bactériologie
- Parasitologie / mycologie
- Biochimie
- Virologie
- Autopsie
- Examen de fœtopathologie

Cependant, dans le cadre de notre politique qualité, l'enregistrement informatique de la demande d'examen est systématique par un code spécifique afin de garantir la traçabilité à réception du prélèvement. L'information de non-prise en charge du prélèvement sera transmise rapidement et le prélèvement réorienté après votre autorisation sous la forme d'un compte-rendu précisant la destination ou la destruction.

9- TRANSPORT :

Tout prélèvement destiné au laboratoire Technopole Pathologie doit respecter les règles de triple emballage. Les flacons ou contenants doivent être insérés dans une pochette plastique de sécurité fermée par zip et accompagnée de la demande d'examen placée dans la poche kangourou.

Le coursier achemine ces échantillons jusqu'au laboratoire dans une caisse hermétique dédiée au transport, et respectant la confidentialité.

Les conditions d'acheminement sont identiques pour les prélèvements adressés par voie postale ou pris en charge par un prestataire externe travaillant pour le laboratoire.

Les échantillons plus volumineux provenant du bloc opératoire seront immergés dans des seaux de formol 4% tamponné, fermés et accompagnés de la demande d'examen qui aura été placée dans la pochette plastique et scotchée au seu, puis acheminés par le coursier au laboratoire.

CONDITION D'ACHEMINEMENT DES ÉCHANTILLONS

Les étapes de collecte, d'acheminement et de réception au laboratoire sont tracées. Des critères de vérification portant sur le nombre de flacons, l'identification du service déposant et la date de dépôt sont mis en œuvre par nos coursiers dûment habilités.

Toute anomalie ou écart constaté fait l'objet d'une notification non-conformité (NC) aux services concernés.

L'acheminement des prélèvements se fait à **température ambiante 15°-30° (hors LBA)**.

Les modalités de transport des échantillons sont les suivantes : triple emballage, caisses hermétiques estampillées des logos suivants :



10-MODALITÉS DE TRANSMISSION DES RÉSULTATS

La transmission des résultats aux prescripteurs et correspondants est faite dans le respect des normes et obligations légales. Nous proposons différents types de transmission des comptes-rendus :

- Par voie électronique (MonSisra Zepa, Apicrypt, Mailiz) en accord avec le protocole de transfert des données ; (SDS : Serveur de données de santé)
- Un serveur de résultat est envisagé par le laboratoire
- Par téléphone (en cas des demandes urgentes) ;
- Par courrier

Par souci d'écoresponsabilité visant à la réduction de la consommation de papier, les résultats sont adressés par défaut par voie dématérialisée et sécurisée.

❖ 10.a Demande de relecture :

Pour toute demande de relecture, un courrier est nécessaire (renseignements cliniques obligatoires). Si la demande est faite oralement, il convient de faire parvenir au laboratoire une demande écrite par la suite.

❖ 10.b Demande de second avis

Dans le cas de diagnostics nécessitant un avis d'expert ou à la demande du prescripteur, une consultation de second avis (CSA) peut être effectuée auprès d'un pathologiste référent. Tout ou partie du matériel (blocs de paraffine, coupes histologiques, lames d'immunohistochimie) peut lui être envoyé afin de solliciter son expertise.

Cet acte de CSA fait l'objet d'une cotation spécifique qui sera facturée au patient. Lorsque cette demande est faite, un premier compte rendu est transmis au médecin prescripteur mentionnant l'envoi du matériel. Une réponse complémentaire est adressée secondairement dès le retour de l'avis diagnostique.

11- ÉLIMINATION DES DÉCHETS /DOCUMENTS CONTENANT DES DONNÉES PERSONNELLES - STOCKAGE DES ÉCHANTILLONS EXAMINÉS- ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

Après enregistrement, les pièces opératoires fixées et les flacons de cytologie sont conservés 4 semaines, les flacons vides de biopsies sont stockés 1 semaine.

Le laboratoire Technopole Pathologie est responsable du prélèvement après analyse et éliminera le matériel utilisé pour l'examen du prélèvement selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Tous les prélèvements seront ensuite acheminés par la filière déchets avant d'être éliminés par incinération.

Une copie du bon d'élimination des déchets est conservée et archivée dans le laboratoire.

La conservation de ces éléments s'effectue dans des conditions appropriées assurant leur intégrité et des containers spécifiques sont utilisés pour leur élimination définitive selon les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Des analyses complémentaires sont néanmoins possibles à partir des blocs inclus en paraffine. Ils sont conservés et archivés au laboratoire durant 10 ans.

Les bons de demande d'examen sont systématiquement scannés dans le dossier patient, la version papier conservée 1 mois puis détruite par la broyeuse au sein du laboratoire.

12- SERVICE QUALITÉ

Deux personnes au sein du laboratoire ont été formées et sont diplômées depuis le 02/06/2022.

13- RÉCLAMATION

Toute réclamation est à adresser par mail à qualite@techpath.fr ou via « nous contacter » du site internet.

Dans le cadre de sa démarche qualité, le laboratoire a mis en place un système d'enregistrement et de traitement des réclamations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le laboratoire :

TECHNOPOLE PATHOLOGIE
3 RUE DE LA ROBOTIQUE
BP 816
42952 SAINT-ETIENNE CEDEX 09

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (Astreinte jusqu'à 18h00)



Standard 04.77.91.60.00



Ligne directe pour les professionnels de santé : 04.77.91.60.07



MAIL : contact@techpath.fr / etude@techpath.fr / colis@techpath.fr



FAX : 04.77.91.60.09



<https://technopole-pathologie.fr/>

❖ **PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE MÉDECINS ANATOMO-
PATHOLOGISTES :**

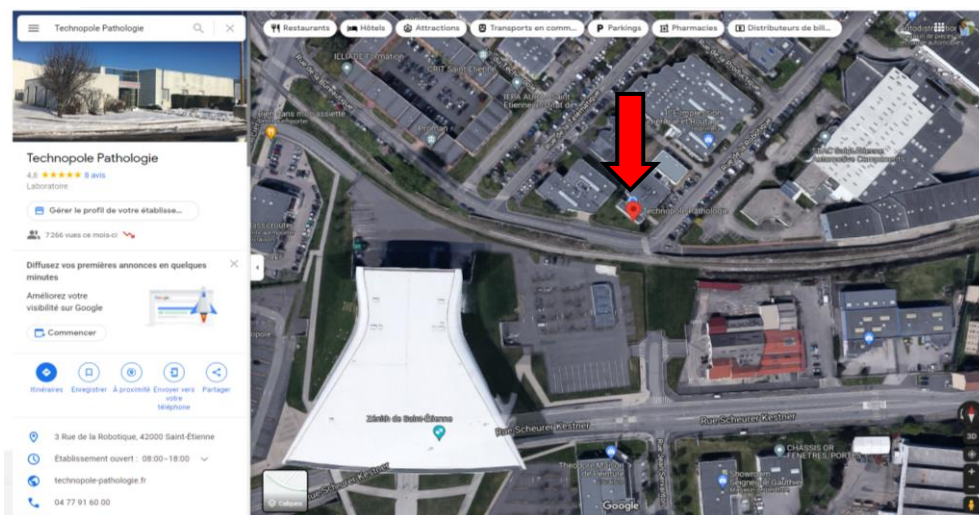
Dr Françoise Malosse Billard
Dr Marianne Mabrut
Dr Fabienne Gouzy Grosjean
Dr Anne Gentil Perret
Dr Raphaëlle Bouvier-Barnoud
Dr Sandrine Bard Sorel
Dr Damien Molly

LE LABORATOIRE



PLAN D'ACCES

Ligne 3 du tram : T3 arrêt Zénith



MERCI DE COMPLÉTER ET DE NOUS ADRESSER

PAR FAX 04.77.91.60.09

OU PAR MAIL qualite@techpath.fr

LE COUPON CI-DESSOUS

AFIN DE PRIVILÉGIER LES ENVOIS DÉMATÉRIALISÉS SÉCURISÉS ET PAR
SOUCI D'ÉCORESPONSABILITÉ

Nom - Prénom / Site / ou Tampon

Email ZEPRA MonSisra

Email MAILIZ

Email APICRYPT :

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL : FROTTIS CERVICO-VAGINAL EN MILIEU LIQUIDE POUR CYTOLOGIE ET HPV



1- Collecter

Collectez l'échantillon cytologique en utilisant un dispositif en forme de balais à **tête détachable**. Suivez les instructions du fournisseur : pour la Cervex Brush, tournez **5 fois** dans le sens de rotation des aiguilles d'une montre en balayant la zone de jonction.



2- Détacher

Utilisez le rebord intérieur du flacon BD SurePath pour détacher la tête du dispositif dans la **plus grande ouverture** du flacon.



3- Tourner

le manche du dispositif pour bloquer la tête, puis tirez le délicatement vers le haut pour détacher la brosse.

4- Identifier

la patiente sur le flacon (identitovigilance)

Pas de code barre sur le flacon



Ne pas coller d'étiquette



BON DE COMMANDE DE MATÉRIEL

DEMANDEURS (Médecin, service, établissement)	Date :

HISTOLOGIE		
Matériel	Conditionnement	Quantité souhaitée
Mini Formol 20 ml	X25/carton	
Petit formol 60 ml	X25/carton	
Moyen formol 150 ml	X25/carton	
Bidon formol 4%	5L	
Pot vide 400 ml	X10	
Pot vide 1L	X10	
Seau vide 3L	à l'unité	
Seau vide 5L	à l'unité	
Cassettes + couvercle	à l'unité	
Mousses cassette	à l'unité	
Liquide de Michel	à l'unité	

CYTOLOGIE GYNÉCOLOGIQUE		
Matériel	Conditionnement	Quantité souhaitée
FROTTIS LIQUIDE		
Flacon BD SurePath	X25	
Brosses Rovers Cervex Brush	X25	
Brosses col étroit ou sténosé	X25	
ÉCOULEMENTS		
Écouvillon	à l'unité	
Cyto Brush	à l'unité	
Spatules	à l'unité	
Porte-lames + 2 lames	à l'unité	

DEMANDE D'EXAMEN		
Bon d'examen cyto spéciale (violet)	à l'unité	
Bon d'examen gynéco (vert)	à l'unité	
Bon d'examen Histo (bleu)	à l'unité	
Bon d'examen Histo avec cadre étiquette (bleu)	à l'unité	
Carnet de traçabilité carbone	à l'unité	

CYTOLOGIE SPÉCIALE		
Flacon bouchon vert	à l'unité	
Flacon BD SurePath ponction cytologique	à l'unité	
Flacon cytologie urinaire bouchon jaune	à l'unité	

CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT		
Petit sachet zip poche kangourou	à l'unité	
Grand sachet zip	à l'unité	
Enveloppe bleue retour-santé pré-affranchie	à l'unité	
Enveloppe double poche pour lames	à l'unité	

POUR ADRESSER VOS COMMANDES : - Identifiez-vous, Remettez ce document au coursier lors de la collecte des prélèvements Ou transmettez-le : colis@techpath.fr ou FAX : 04.77.91.60.09